

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 9 décembre 2015

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2015**  
**convoquée le 25 novembre 2015**

*Présents* Gilles BERDOT, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

*Absents* :

*Pouvoir* : Igor CABEZOS à Hélène POUJOL, Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET

*Secrétaire de séance* : Eva de SIMORRE

---

### **Approbation du compte rendu des réunions**

Les comptes rendus des réunions des 21 octobre 2015 et 13 novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### **Comptes rendus des réunions des délégués**

#### 1. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Réunion Jean-François SPRIET et Jean Louis Clauzet le 16 novembre avec Mme Laurens, DDT et chargée d'études au Service Aménagement-Urbanisme-Habitat (SAUH), et Amandine Coureau SCOT.

Ces deux organismes se proposent d'intervenir, gratuitement et conjointement, en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de VIRA.

Elles insistent sur l'importance et l'urgence de cette révision, obligatoire pour Mars 2018. La procédure est longue et doit être lancée au plus tard début 2016.

L'objectif principal est de lutter contre l'étalement urbain. En France, l'urbanisation consomme 236 ha d'espaces naturels ou agricoles par an ce qui correspond à la perte, tous les 7 ans, de la superficie d'un département français.

Cette révision nécessitera l'intervention d'un cabinet spécialisé dont le choix devra se faire par appel à concurrence dans le cadre d'un MAPA. Il faudra également faire au minimum une réunion publique et une enquête publique.

Le coût est de l'ordre de 20000 € à 30000 € (sur 3 ans) et des aides sont possibles : Conseil Départemental (3500 €) et la DGD au niveau de l'Etat. Le total des aides sera de l'ordre de 5 000 €.

Cette révision est importante pour VIRA car il faudra en profiter pour simplifier et débloquer les freins actuels à la construction.

La note suivante est proposée par la commune et validée par nos interlocutrices comme base de cette révision :

## « Situation actuelle :

Constats :

*Pratiquement plus de constructions depuis la mise en œuvre du PLU – de 1997 à 2005, 22 permis ont été délivrés ; de 2006 à 2015 8 permis ont été délivrés et seulement 2 maisons nouvelles construites ! La conjoncture n'est plus la même, mais ce n'est pas la seule explication.*

*Vieillesse de la population – sur le R.P.I. de la vallée du Douctouyre, Vira représente 12% de la population et 6% des enfants scolarisés – la population âgée augmente, la population active diminue !*

### **1. Objectifs de cette révision :**

- *Compatibilité avec le Grenelle de l'Environnement*
- *Compatibilité avec le SCOT de la vallée de l'Ariège*
- *Remise à jour du dossier*
- *Simplification et déverrouillage des contraintes et blocages divers pour relancer de nouvelles constructions*

### **2. Problèmes particuliers à régler**

- *Faut-il se poser la question des zones inondables ? recréer une zone Nh ? p 1-54*
- *Comment régler le problème de la défense contre l'incendie p 1-61*
- *Règlement complexe et inutilement bloquant à reprendre p 1-68 + 4*
- *Emplacements réservés à compléter (parking) sur la rue Rescanières.*
- *Revoir les zones constructibles AU et AU0 – comment comptabiliser les dents creuses !1-77 et 2.2 4*
- *Supprimer les zones artisanales et de loisir p 2.1-6*
- *Revoir le schéma d'aménagement des zones AU et AU0 – schéma impossible en l'état et bloquant les zones »*

A partir de ces éléments un projet de délibération est soumis au conseil. Il était joint à la convocation. Le conseil considère que ce projet est satisfaisant, mais son adoption est reportée au prochain conseil, en janvier, en raison du formalisme et des publicités que nécessitent ce texte

### **2. Communauté de Communes du Canton de Varilhes**

#### **Points particuliers à relever :**

#### **Problèmes liés à la fibre optique :**

Remonter, avec photos, les problèmes rencontrés sur les lignes téléphoniques car la fibre suivra le même chemin. Une précision importante : l'élagage éventuel est à la charge du propriétaire du réseau contrairement à ce qui a généralement été dit.

La fibre a été mise en place dans les gaines, mais le branchement au niveau du central d'Engravies ne sera fait qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Cette étape devrait porter le débit sur VIRA entre 4 et 8 Mb/s pour 97,9% des foyers.

## Economie

Ariège Boisson (ABD) va s'installer sur Delta SUD. Le projet a obtenu l'accord de la commission départementale.

La société ABRIFER a réservé 14000 m<sup>2</sup> sur la zone de Grossette sur Delta Sud

### Aire de grand passage :

Le dossier avance. Les terrains ont été acquis (enfin).

### EPFL (établissement public foncier local).

Nous en avons déjà parlé, mais Pamiers et Saverdun se retirent, ce qui va compliquer le montage du dossier.

### Réforme territoriale : position de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes

Tour de table et projet de délibération. La décision définitive sera prise le 10 décembre.

### Chapiteau

Voir ci-dessous

### 3. Gendarmerie et incivilités

De nombreuses vols et incivilités ont été commis en 2015 sur VIRA. Nous avons donc décidé de réagir.

Rencontre avec le lieutenant Verne, responsable de la Communauté Opérationnelle de Brigade (COB) de Pamiers-Varilhes. Point sur les problèmes rencontrés.

Il est demandé aux habitants de VIRA **de remonter en mairie et/ou à la gendarmerie tous les problèmes rencontrés, et de ne pas hésiter à porter plainte**. Remonter également les problèmes de stationnement récurrents (en particulier le problème de stationnement au milieu des rues) avec information sur les N° d'immatriculation des véhicules.

Début 2016, une réunion sera organisée avec les vœux du maire. Le sujet sera abordé. Puis une seconde réunion sera organisée, avec la gendarmerie, en février.

## **Présentation du rapport SMDEA (Jean Serrano)**

Ce rapport est consultable en ligne : soit dans les actualités sur la page d'accueil, soit onglet « consulter les textes importants, puis informations diverses »

Informations sur le fonctionnement, les tarifs, les finances... du SMDEA.

## **Informations sur le courrier reçu de la commune de Dun et l'avenir du RPI**

Lecture est faite du courrier qui remet en cause le fonctionnement du SIVOM.

Cette position, qui est en attente des décisions de la DGFIP et de la préfecture, repose le problème de l'avenir des écoles sur la vallée.

Cette position appelle au minimum les remarques suivantes :

1. « *La technique, proposée par M Palmade, de remonter la trésorerie « excédentaire » du syndicat pourrait ainsi s'appliquer :*

- *Aux autres syndicats : SDE09, SIAHBVA et autres syndicats à la trésorerie abondante*

- *Peut être aux EPCI riches qui devraient ainsi « rendre » leur trésorerie aux communes !*
2. *la somme versée à l'origine au SMDEA provenait du SIVOM, et son annulation concerne le SIVOM et non le RPI spécifiquement*
  3. *Les impayés d'eau, ainsi qu'un solde négatif du budget d'investissement, ont été affectés sur cet excédent constaté*
  4. *les charges et recettes, en particulier CAF, ont été ventilées sans aucune rigueur entre le RPI et le périscolaire*
  5. *la commune de Dun a toujours voté les budgets, les comptes administratifs et les comptes de gestion.*
  6. *la conception de la démocratie est pour le moins étrange.*

***En ce qui concerne le côté légal, le problème a été prévu par le législateur et le SIVOM conserve la compétence avec substitution de la communauté de communes du Mirepoix en lieu et place de la commune de Dun.***

*Source : Guide du maire 2014 – DGCL-DGFIP – p6*

#### ***« La représentation substitution ou la substitution***

*Il s'agit d'une véritable dérogation au principe d'exclusivité, le mécanisme de la représentation substitution permettant à des communes de transférer à des EPCI à fiscalité propre des compétences dont elles s'étaient déjà dessaisies au profit de syndicats de communes ou de syndicats mixtes, et ce, sans avoir au préalable à retirer ces compétences aux syndicats concernés.*

*Ce mécanisme est automatiquement mis en œuvre lors des transferts de compétences à un EPCI à fiscalité propre tant lors de la création de ce dernier que lors d'une extension de son périmètre ou de ses compétences (y compris en cas de transformation ou de fusion). Ses effets diffèrent selon la nature juridique de l'EPCI à fiscalité propre concerné (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole) et en fonction de l'articulation de son périmètre avec celui du syndicat.*

...

*En ce qui concerne les communautés de communes, elles sont automatiquement substituées à leurs communes membres au sein des syndicats de communes et des syndicats mixtes préexistants (article L. 5214-21 du CGCT). **Le syndicat reste compétent** et devient syndicat mixte puisque l'EPCI y adhère au lieu et place de ses communes membres. »*

Dossier à suivre !

#### **Avancement du dossier écologique de la commune**

Une réunion a été effectuée pour regarder les propositions de la « boîte à outils » proposée par l'association BIZI.

L'objectif reste celui dont nous avons parlé : des actions simples, peu coûteuses mais efficaces.

Un premier tri a été réalisé dans les actions car de nombreuses propositions sont déjà réalisées, ou étudiées et non réalisables ou encore ne sont pas ou plus de la compétence communale.

Dominick Jallier étant absente, la présentation détaillée de l'avancement est reportée.  
Le dossier est consultable en ligne : onglet « *consulter les textes importants, puis informations diverses* »

### **Délibération portant avis de la commune sur le schéma départemental de coopération intercommunale :**

C'est un dossier qui a déjà été abordé à plusieurs reprises et le projet de délibération, favorable à la proposition de la préfète mais avec des nuances et réserves, est voté à l'unanimité. Ce projet était joint aux convocations.

Cette délibération est consultable : derniers documents mis en ligne ou onglet « *consulter les textes importants puis délibérations de Vira* ».

### **Questions diverses**

- Chapiteau : sera désormais géré par la Sté Palmade à Massabrac. Les nouveaux tarifs ont été envoyés au Comité des Fêtes. En cas de problème, Monsieur Raymond FIS restera référent.
- Stationnement d'un camion pizza le samedi de 18h à 21h. Le conseil est plutôt favorable. Le seul endroit possible serait place de la Rendo, mais il faudrait interdire partiellement le stationnement. Il faudrait également que le camion puisse être autonome en énergie. Voir si les conditions peuvent être réunies. *Pour information, la commune de Saint Amadou accueille un camion pizza un soir par semaine sur la grand-place. Le camion est autonome en énergie. L'occupation est gratuite et se fait à la satisfaction des habitants comme à celle du pizzaiolo.*
- Toiture de l'église : L'entreprise Artuso en a fait la vérification, a remplacé les tuiles cassées et quelques plaques d'éternit et a bouché des fissures. Toutefois, il semble que les plaques en toiture soient devenues poreuses. Les dernières pluies n'ont pas créé de fuites ; à suivre lors des prochaines grandes pluies.
- La DDT va intervenir pour le chantier « perpétuel » rue Rescanières.
- Consignes pour les élections régionales. Modification du tableau pour le 13 décembre : M Carayol de 14h à 16h et Ph Babin de 16h à 18h.
- Convention fourrière : pour l'instant, pas de convention
- Information sur le contrat de notre hôtesse de cantine : le contrat sera renouvelé pour 3 ans.
- Faire l'entretien de la pompe à chaleur de la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

